

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>6</b>
Présents	<b>24</b>	Absent non représenté :	<b>1</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>30</b>

L'an deux mil quatorze, le 20 Mai à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mai 2014, après convocation légale reçue le 14 Mai 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. François PANTAGENE), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE).

**Etait Absent non représenté :**

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Institution d'une Commission de l'Aménagement du Territoire et du  
Développement Economique**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, indique à l'assemblée que par délibération N°1 du 8 avril 2014, un nouveau conseil communautaire a été mis en place.

Il est proposé de créer une commission de l'Aménagement du Territoire et du développement économique qui aura à traiter des compétences transférées en matière de :

- Schéma de Cohérence territoriale, Aménagements et déplacements urbains, et politique du logement et du développement économique.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 03 05. 2014

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Cette commission est composée conformément au règlement intérieur, outre les membres de droit du Président et des deux premiers Vice-présidents, d'un 1 membre pour Althen-des-Paluds, de 3 membres pour Montoux et de 3 membres pour Pernes-les-Fontaines et 1 membre représentant l'ensemble des oppositions municipales.

Il est demandé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres de la dite commission.

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de créer la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique.

**DESIGNE** les conseillers cités ci-dessous membres de la dite commission :

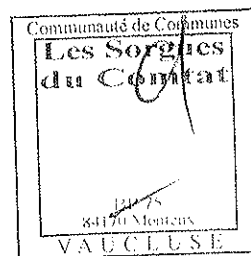
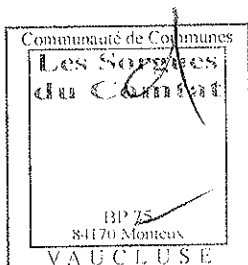
- Christian GROS
- Pierre GABERT
- Michel TERRISSE
- Bernard LEMEUR
- Michel MUS
- Claude PARENTI
- Maryline EYDOUX
- Françoise LAFAURE
- Didier CARLE
- Laurence MONTERDE
- Robert IGOULEN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 03.06.2014